

---

# Marché public à procédure adaptée

---

Création d'un Espace-Test  
en production maraîchère  
*Fourniture et pose de réseaux  
d'irrigation*

---

*Janvier 2018*

---

**Date limite de remise des offres :**  
**Lundi 12 février 2018 à 12h00**

# 1. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

---

Le présent cahier des clauses administratives comporte 3 pages numérotées 1 à 3 du présent document.

## 1. Objet du marché :

Fourniture et pose de réseaux d'irrigation pour un Espace Test en production maraîchère AB

## 2. Type de procédure :

Procédure adaptée, décret 2016-360 du 25 mars 2016.

## 3. Nom de la personne responsable du marché :

EPLEFPA BOURGES-LE SUBDRAY  
Le Sollier CS18  
18570 LE SUBDRAY  
Tél : 02 48 69 79 65

## 4. Date limite de réception des offres :

Lundi 12 février 2018 à midi

## 5. Date limite d'attribution du marché :

Lundi 26 février 2018

## 6. Durée de validité de l'offre :

6 mois

## 7. Renseignements complémentaires :

Lise RENAULT – Directrice d'Exploitation Agricole      Tél : 06 84 38 65 25

## 8. Présentation des candidatures :

sans objet

## 9. Présentation des offres :

Le candidat fournira un dossier présentant ses références / ses compétences / les moyens mis en œuvre pour la présente opération : Fourniture et pose de réseaux d'irrigation pour un Espace Test en production maraîchère AB à Le Subdray (18).

Les offres seront présentées dans une enveloppe extérieure sous pli cacheté.

L'enveloppe devra comporter les pièces suivantes, datées et signées :

- Le présent document comportant le CCAP, le CCTP et l'offre de prix.
- Le dossier technique qui devra comporter les moyens humains et matériels mis en œuvre ainsi qu'une liste de références récentes.

Il est appelé que le ou les signataires doivent être dûment habilités pour engager l'entreprise.

## 10. Réception des offres :

Les offres, rédigées en langue française, sont transmises et remises par voie postale ou électronique ou en main propre contre récépissé de dépôt au secrétariat du directeur, à l'adresse suivante, avec mention du marché sur l'enveloppe :

Monsieur le Directeur  
« Fourniture et pose de réseaux d'irrigation d'un Espace Test en production maraîchère AB »  
EPLEFPA BOURGES-LE SUBDRAY  
Exploitation agricole  
18570 LE SUBDRAY  
E mail : lise.renault@educagri.fr

## 11. Critères d'attribution du marché

Pour l'attribution du marché, il sera pris en considération, et dans l'ordre, les critères suivants :

- Montant des prestations      60%
- Contenu du dossier technique      40%

## 12. Délais de remise des offres

Les plis cachetés pourront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur  
EPLEFPA BOURGES-LE SUBDRAY  
Exploitation agricole  
18570 LE SUBDRAY  
E mail : lise.renault@educagri.fr

## 14. Délais d'exécution des prestations

La durée du marché ne pourra pas excéder 12 mois. Le point de départ sera la date d'attribution du marché. La date approximative devrait se situer dans le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

S'il le juge utile, le candidat fournira dans son offre un planning prévisionnel d'intervention.

## 15. Délais et conditions de livraison

La livraison s'effectuera avec les livrets techniques et d'entretien, ainsi que tous les accessoires de sécurité.

La livraison est vérifiée par le Directeur d'exploitation agricole et validée par la signature d'un bon de livraison. Dans le cas de réserves, l'entreprise défaillante, disposera d'un délai maximum de 48h pour lever les réserves.

## 16. Formation du personnel

Le titulaire assurera la formation du personnel chargé d'utiliser les prestations.

Cette formation est incluse dans le prix.

## 17. Conditions d'exécution des prestations

Les matériels font l'objet d'une garantie minimale d'un an à partir de la date d'admission de la livraison, comprenant le remplacement des pièces détachées défectueuses, la main d'œuvre et les frais de déplacement.

Les réparations seront consignées dans le carnet d'entretien. Les pièces fournies doivent être neuves. La récupération des pièces usagées est à la charge de l'entreprise.

S'il n'est pas possible de réparer le matériel sur site, l'entreprise s'engage à mettre en place un appareil de remplacement de même nature sans frais supplémentaire.

## 18. Négociation

L'EPLEFPA de BOURGES-LE SUBDRAY se réserve la possibilité de négocier avec les deux meilleures offres dans le cadre d'équipements ou d'options supplémentaires.

## 19. Engagement du candidat

### Attestations sur l'honneur.

Le candidat individuel déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;
- c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- d) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- e) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;
- f) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- g) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :
  - ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
  - avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;
- h) que les renseignements fournis dans le formulaires DC1 et DC2, et leurs annexes, sont exacts.

**Capacités.**

Le candidat individuel déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Fait à .....

Le .....

Nom, prénom et qualité du signataire .....

Signature et cachet du candidat

## 2. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

---

Le présent cahier des clauses techniques particulières comporte 3 pages numérotées de 4 à 6 du présent document.

### TITRE I – OBJET DU MARCHÉ

---

#### Article 1.1 – Généralités

Les stipulations du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ont pour objet de définir les besoins exprimés par l'exploitation agricole de l'EPLEFPA de BOURGES-LE SUBDRAY, à savoir :

- La fourniture et la pose de réseaux d'irrigation dans le cadre de la création d'un espace-test.

#### Article 1.2 – Procédure de passation du marché.

Le présent marché, passé par l'EPLEFPA de BOURGES-LE SUBDRAY, pour le compte de l'exploitation agricole, est un marché unique de travaux.

#### Article 1.3 – Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

1. le Cahier des Clauses Administratives Particulières, dont l'original conservé dans les archives de l'établissement fait seul foi,
2. le Cahier des Clauses Techniques Particulières
3. la cadre de devis complété et signé
4. le mémoire du candidat

Le titulaire du marché est réputé connaître l'ensemble de ces documents et tenu d'accepter l'ensemble des clauses et conditions des pièces contractuelles y compris celles en ce qu'elles auraient de contraire à ses conditions personnelles de vente ou à celles des organisations professionnelles.

#### Article 1.4 – Procédure de consultation.

La procédure de consultation utilisée est la procédure adaptée.

L'exploitation agricole de l'EPLEFPA de BOURGES-LE SUBDRAY établit un cahier des charges qui prendra la forme d'un marché-type. Celui-ci fixera les prescriptions techniques et administratives.

L'offre de prix du candidat retenu par la Commission d'examen des plis prendra la forme d'un acte d'engagement du titulaire.

### TITRE II – DEFINITION DE LA PRESTATION

---

#### Article 2.1 – Décomposition en tranches

Le titulaire mettra en œuvre les moyens techniques et humains pour la fourniture et la réalisation des abris, de leurs équipements.

Le marché sera décomposé en tranches comme suit :

- Tranche ferme : Pompage ;
- Tranche ferme : Réseaux primaire & secondaire ;
- Tranche ferme : Réseau tertiaire plein champ.

#### Article 2.2 – Les caractéristiques techniques et équipements.

Les propositions du candidat devront comporter les détails techniques de l'offre permettant au responsable du marché de mieux appréhender le contenu de l'offre.

Les propositions devront faire stipuler les travaux préparatoires, notamment terrassement et VRD, exigés pour accueillir les abris. Voir plan en fin de document

### **Tranche ferme – POMPAGE**

Cette tranche comprend le support forage avec buse (diam. 100) et couvercle, la pose de la pompe et de ses équipements (volucompteur, vannes...), le raccordement hydraulique et électrique (câblage et armoires), la mise en eau et les essais afférents pour :

- Pompe immergée, commandée par variateur de niveau du bassin de rétention, sur ponton à 55 m de profondeur, débit 6 m<sup>3</sup>/h et hauteur de refoulement à déterminer en fonction des contraintes du réseau.
- Pompe émergée sur radeau dans le bassin de rétention, avec un débit de 20 m<sup>3</sup>/h et hauteur de refoulement avec variateur de pression, à déterminer en fonction des contraintes du réseau.

Fourniture et pose des pompes et de leurs équipements (volucompteur, vannes, support forage avec buse (diam 100) et couvercle), y compris raccordement hydraulique et électrique (câblage et armoires)

Mise en eau, essai pompage, réglage et pose d'un filtre à tamis 130 µm semi-automatique 25 m<sup>3</sup>/h max avec option n°1 contre-lavage automatique.

Une attention particulière devra être posée sur la sécurité électrique.

Option n°2 : Les travaux de terrassement seront impérativement précisés et peuvent être chiffrés en option

### **Tranche ferme – RESEAU PRIMAIRE & SECONDAIRE**

- Fourniture et pose d'un réseau primaire d'environ 700 m en PVC diam. 975 6 bars
- Fourniture et pose de 15 raccords chamsa F diam 50 2" au réseau primaire avec remontées PVC et vannes 1/4T et purges.
- Mise en place, pose des câbles, armoires et dispositifs de sécurité, réglage et essai d'un automatisme avec programmateur (36 voies) et électrovannes.

Option n°3 : tranchées et terrassement inhérents

### **Tranche ferme – RESEAU TERTIAIRE**

- Fourniture de 2 quadrillages plein champ amovibles (2 jeux de 2 rampes 12mx12mx50m), chacun couvrant une parcelle de 24 m x 50 m à raccordement chamsa, tuyau PE diam. 50, stabilisateur, 18 cannes et arroseurs (pression 3 bars et débit 4 à 5 m<sup>3</sup>/h).  
Soit 2400 m<sup>2</sup> couverts au total par le réseau tertiaire aspersion.
- Fourniture, pose, réglage et essai d'un réseau pour irrigation localisée en plein champ par 3 gaines Uniram (500 m, diam. 16, 1,6 L/h et pas de 0,20 m) avec raccordement Chamsa, y compris régulateurs, vannes...  
L'objectif est d'avoir 2 systèmes indépendants permettant de couvrir 4 parcelles de 24x50m.  
Soit 4800 m<sup>2</sup> couverts au total par le réseau tertiaire goutte à goutte.

## **TITRE III – CONDITIONS D'EXECUTION**

---

### **Article 3.1 – Les conditions générales d'exécution.**

L'Entreprise devra affecter un personnel suffisamment qualifié pour effectuer les différents travaux et essais. L'Entrepreneur s'engage à exécuter les opérations de montage et pose conformément à toutes les règles de l'Art en terme de construction de réseaux d'irrigation et d'électricité.

Le matériel mis en œuvre devra être en parfait état de fonctionnement de manière à réaliser les ouvrages dans des conditions optimales et en respectant les règles de sécurité.

Les matériaux, produits et composants de construction devant être mis en œuvre seront toujours neufs et de première qualité en l'espèce indiquée.

Les matériaux ne devront en aucun cas présenter des défauts susceptibles d'altérer l'aspect des ouvrages ou de compromettre l'usage de la construction.

Le prestataire respectera la réglementation en vigueur et les mesures établies dans le plan de prévention s'il y a lieu.

L'Entrepreneur mettra à disposition de son personnel un local de repos et des sanitaires et veillera au respect du port et de la mise à disposition des équipements de protection individuelle et collective nécessaires à l'exécution des travaux.

Selon l'importance, la nature, la durée et le voisinage, le chantier sera isolé du public et protégé par des clôtures ou autre dispositif équivalent. Les clôtures seront solidaires les unes aux autres et une signalisation interdira l'accès à toute personne étrangère au chantier.

La protection du chantier sera conforme au décret 92-158 du 20 février 1992 concernant le plan de prévention pour les travaux effectués par une entreprise extérieure et à l'arrêté du 19 mars 1993 relatif aux travaux dangereux.

Le chantier n'est pas soumis à la mise en place d'un plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Toutefois, le titulaire présentera, avant le démarrage des travaux, un plan de prévention visant à assurer l'intégrité des personnes sur le chantier.

#### **TITRE IV – DISPOSITIONS DIVERSES.**

##### **Article 4.1 – Proposition de prix.**

L'offre de prix proposée est libellée en euros.

Descriptif	Unité	Prix unitaire en €	Quantité	Montant € (hors taxes)
<b>Tranche FERME : POMPAGE</b>				
Pompage avec reprise dans bassin	Forfait		1	
Option n°1 : Contre-lavage automatique	Forfait		1	
Option n°2 : Travaux de terrassement	Forfait			
<b>Tranche FERME : RESEAUX PRIMAIRES ET SECONDAIRES</b>				
Fourniture et pose des réseaux	Forfait		1	
Option n°3 : Travaux de terrassement	Forfait		1	
<b>Tranche FERME : RESEAU TERTIAIRE</b>				
Fourniture d'un réseau d'irrigation par aspersion	Forfait		1	
Fourniture d'un réseau d'irrigation localisée goutte à goutte	Forfait		1	
Montant en € hors taxes				
TVA				
Montant en € toutes taxes comprises				

Fait à .....

Le .....

Signature et cachet du candidat



## Espace Test « Les jardins du Sollier »

### Plan d'organisation des abris et équipements


Echelle  
1/2500 ème  
25m  
↔


Nord  
↑

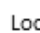


#### Moyens à la disposition d'un couvé :


- 1 tunnel de 480 m<sup>2</sup> irrigué
- 1,3 ha de plein-champ irrigué
- 1 jeu d'aspersion sur rampes déplaçables couvrant 1200 m<sup>2</sup> (2x12mx50m)
- 1 réseau d'irrigation localisée couvrant 2 x 1200 m<sup>2</sup>

 Bassin de rétention


 Jardin pédagogique (1000 m<sup>2</sup>)


 Local technique : automatisation, ballon, filtration tamis 130 µm avec contre lavage automatisé ou semi-automatisé

#### ABRIS






 Bi-tunnel irrigué de production (960 m<sup>2</sup> : 2 x 9 m 60 x 50 m)


19,20 m

 Abris de stockage à ouvertures latérales (288 m<sup>2</sup> : 9 m 60 x 30 m)

 Chambre froide (18 m<sup>2</sup>)

#### IRRIGATION

-  Forage (6 m<sup>3</sup>/h minimum)
-  Pompe immergée sur ponton
-  Pompe émergée sur radeau
-  Hydrants à prise rapide pour le réseau secondaire
-  Réseau électrique

 Réseau d'irrigation primaire  
PET ou PVC emboîtable selon diamètre

 Réseau d'irrigation secondaire

 Réseau d'irrigation tertiaire :

- Quadrillage d'aspersion plein-champ déplaçable (2 x 12 m x 50 m)

- Réseau d'irrigation localisée

Raccordement par manchon souple